

**Direction Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 23 juin 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE HUIT, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **17 juin 2008**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -
Mme Laïre MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT
- Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-
TAILLEUR - M. Pascal GARCIA - M. Farid DERBAL - M. Céline DESLATTES - M. Jean-
Michel DETROYAT - Mme Linda EL HADDAD - M. Stéphane GEMMANI -
M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAI - M. Henri BAILE -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI -
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Stéphane SIEBERT de 18H15 à 23H45
Mme Marie-Claire NEPI donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 18H15 à 21H05
Mme Christine CRIFO donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 18H45 à 23H45
Mme Bity DIENG donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 18H15 à 23H45
Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 18H15 à 23H45.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

DELIBERATION N° 1 - (E 005) - FINANCES - Budget Principal : Compte administratif 2007

Intervention(s): M. SAFAR, Mme BOILEAU, M.VOIR, M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE, M. DJELLAL, M. MOTTE, Mme SALAT.

M. le Maire laisse la présidence de la séance à M. SAFAR, premier adjoint.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du Budget Principal ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 18 864 638,52 euros,
 - . un excédent de fonctionnement de 13 306 192,54 euros,
 - . soit un besoin de financement global de 5 558 445,98 euros.

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 2 - (E 017) - FINANCES - Budget Principal : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du Budget Principal, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3 - (E 006) - FINANCES - Budget annexe Stationnement : Compte administratif 2007

Intervention(s): Mme MONERY, M. PILAUD, M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Stationnement ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 717 971,22 euros
 - . un excédent de fonctionnement de 342 481,93 euros
 - . soit un besoin de financement global de 375 489,29 euros

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité présidentielle - Société Civile)" + 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste

DELIBERATION N° 4 - (E 018) - FINANCES - Budget annexe Stationnement : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Stationnement, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 ADES " Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste

DELIBERATION N° 5 - (E 007) - FINANCES - Budget annexe Parkings en Régie : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Parkings en Régie ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :

- . un excédent en investissement de 915 795,68 euros**
- . un excédent de fonctionnement de 17 800,64 euros**
- . soit un excédent global de 933 596,32 euros.**

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 6 - (E 019) - FINANCES - Budget annexe Parkings en Régie : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Parkings en Régie, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7 - (E 008) - FINANCES - Budget annexe Activités Economiques : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Activités Economiques ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :

- . un excédent en investissement de 378 776,91 euros**
- . un besoin de financement en fonctionnement de 348 899,06 euros**
- . soit un excédent global de 29 877,85 euros.**

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 8 - (E 020) - FINANCES - Budget annexe Activités Economiques : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Activités Economiques, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 9 - (E 009) - FINANCES - Budget annexe Locaux Culturels : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Locaux Culturels ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :

- . un excédent en investissement de 36 206,51 euros**
- . un excédent de fonctionnement de 26 271,56 euros**
- . soit un excédent global de 62 478,07 euros.**

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 10 - (E 021) - FINANCES - Budget annexe Locaux Culturels : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Locaux Culturels, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (E 010) - FINANCES - Budget annexe Abattoir : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Abattoir ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :

- . un besoin de financement en investissement de 195 474,29 euros**
- . un besoin de financement en fonctionnement de 1 026 977,60 euros**
- . soit un besoin de financement global de 1 222 451,89 euros.**

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 12 - (E 022) - FINANCES - Budget annexe Abattoir : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Abattoir, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (E 011) - FINANCES - Budget annexe Self Clemenceau : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Self Clemenceau ;**
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :**
 - . un excédent en investissement de 22 878,06 euros**
 - . un besoin de financement en fonctionnement de 11 324,15 euros**
 - . soit un excédent global de 11 553,91 euros.**

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 14 - (E 023) - FINANCES - Budget annexe Self Clemenceau : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Self Clemenceau, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (E 012) - FINANCES - Budget annexe Bouchayer-Viallet : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Bouchayer-Viallet ;**
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :**
 - . un excédent en investissement de 783 783,64 euros**
 - . un excédent de fonctionnement de 478 697,22 euros**
 - . soit un excédent global de 1 262 480,86 euros.**

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 16 - (E 024) - FINANCES - Budget annexe Bouchayer-Viallet : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Bouchayer-Viallet, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17 - (E 013) - FINANCES - Budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques ;**
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :**
 - . un besoin de financement en investissement de 534 970,96 euros**
 - . un excédent de fonctionnement de 77 405,31 euros**
 - . soit un besoin de financement global de 457 565,65 euros.**

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 18 - (E 025) - FINANCES - Budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (E 014) - FINANCES - Budget annexe Flaubert - Capuche - Clos d'Or : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Flaubert - Capuche - Clos d'Or ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 40 493,87 euros
 - . un résultat équilibré en fonctionnement
 - . soit un besoin de financement global de 40 493,87 euros.

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 20 - (E 026) - FINANCES - Budget annexe Flaubert - Capuche - Clos d'Or :
Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Flaubert - Capuche - Clos d'Or, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21 - (E 015) - FINANCES - Budget annexe Mistral - Eaux Claires : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Mistral - Eaux Claires ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un besoin de financement en investissement de 343 868,33 euros
 - . un excédent de fonctionnement de 27 459,37 euros
 - . soit un besoin de financement global de 316 408,96 euros.

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 22 - (E 027) - FINANCES - Budget annexe Mistral - Eaux Claires : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Mistral - Eaux Claires, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23 - (E 016) - FINANCES - Budget annexe Cuisine Centrale : Compte administratif 2007

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2007 du budget annexe Cuisine Centrale ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
 - . un excédent en investissement de 108 197,96 euros
 - . un excédent de fonctionnement de 75 985,87 euros
 - . soit un excédent global de 184 183,83 euros.

Délibération : Adoptée

Contre: 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 24 - (E 028) - FINANCES - Budget annexe Cuisine Centrale : Compte de gestion 2007

Le Conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2007 du budget annexe Cuisine Centrale, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme d'acquisition 2008-1° phase.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la première phase du programme d'acquisitions du Musée pour l'année 2008, comprenant l'oeuvre de Wolfgang LAIB "Escalier" 2002, pour un montant de 210.000 €, conformément au plan de financement ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et les Editions Actes Sud pour la réalisation du catalogue de l'exposition temporaire Wolfgang LAIB du 5 juillet au 28 septembre 2008.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et les Editions Actes Sud pour la réalisation du catalogue de l'exposition Wolfgang LAIB, présentée du 5 juillet au 28 septembre 2008 ;
- d'autoriser l'achat par la Ville de 1 000 exemplaires de l'ouvrage pour un montant de 14 501 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux pour le dépôt-vente du catalogue de l'exposition "Wolfgang LAIB" du 5 juillet au 28 septembre 2008.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de dépôt-vente, ci-annexée, entre la RMN et la Ville pour le catalogue de l'exposition "Wolfgang LAIB", présentée au Musée du 5 juillet au 28 septembre 2008,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de dépôt-vente,**
- **d'inscrire cette recette au chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, nature 7088, autres produits annexés, fonction 322 musées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble, le Conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance (CBNA) et le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC).

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble / Muséum d'histoire naturelle, le Conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance (CBNA) et le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC).**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Programme 2008-2010 de connaissance et de transmission du patrimoine naturel remarquable de la région Rhône-Alpes : demande de soutien auprès de la Région Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme pluriannuel 2008-2010 de connaissance et de transmission du patrimoine naturel remarquable, ainsi que son plan de financement global, présentés en annexe à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le soutien de la Région Rhône-Alpes pour la réalisation de ce programme.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB) pour l'acquisition de documents précieux.

Le Conseil municipal décide :

- de demander au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'acquisition des documents décrits ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales- Conversion rétrospective des catalogues papier de la Bibliothèque municipale d'Étude et d'Information. Demande de subventions.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement pluriannuel ci-annexée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'État (DRAC), chaque année jusqu'à achèvement des prestations relatives aux périodes subventionnables, une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour permettre le lancement et la poursuite de la conversion rétrospective des catalogues papier de la BMEI,

- d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter de tout organisme ou institution une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour permettre de mener à terme l'opération et notamment sur les périodes non subventionnées par la BnF et/ou l'État.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (C 025) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèques municipales - Tarifs et droits d'adhésion au 1er septembre 2008.
Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme MODELSKI

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs des bibliothèques municipales figurant au tableau joint en annexe 1, à compter du 1er septembre 2008.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 33 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières 2008 conclues entre la ville de Grenoble et les associations culturelles

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions financières à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations culturelles pour l'exercice 2008 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles conclues avec les associations du secteur socio-culturel, pour l'année 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations : MJC Prémol, MJC Eaux Claires, MJC Parmentier, le Plateau, les avenants précisant le montant des subventions (tableau annexé) affectées pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention financière conclue entre la ville de Grenoble et l'association CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE, l'avenant financier ci-annexé, précisant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Journées Européennes du Patrimoine, vingt-cinquième édition : Gratuité des droits d'entrée au Muséum d'histoire naturelle et au Musée de Grenoble, les 20 et 21 septembre 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité des droits d'entrée des collections permanentes du Muséum d'histoire naturelle et du Musée de Grenoble, pour tous les visiteurs, les 20 et 21 septembre 2008 dans le cadre de la vingt-cinquième édition des Journées Européennes du Patrimoine.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (C 026) - VIE SCOLAIRE - Avenant n°8 aux conventions intervenues en 1998 entre la ville de Grenoble et les collèges Ampère, Villeneuve, Vercors et Olympique pour les subventions allouées par la Ville au titre des Réseaux d'Education Prioritaire : année 2007/2008

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les collèges Eaux Claires, Vercors, Villeneuve et Olympique les avenants n°8 ci-annexés fixant le montant des subventions allouées au REP Bachelard (2.590 €), Vercors (10.855 €), Olympique (3.715 €) et au RAR Villeneuve (7.650 €) pour l'année scolaire 2007/2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 010) - SPORT - Manifestations sportives : conventions de partenariat de la ville de Grenoble avec les associations : Association pour le Développement des Sports de Sable, Office Municipal des Sports de Grenoble, Comité de l'Isère de Pétanque et Jeu Provençal, Grenoble Université Club Athlétisme.

Le Conseil municipal décide :

- **d'apporter son soutien aux associations : Association pour le Développement des Sports de Sable, Office Municipal des Sports de Grenoble, Comité de l'Isère de Pétanque et Jeu Provençal, Grenoble Université Club Athlétisme, pour l'organisation de manifestations sportives : mises à dispositions gratuites d'installations sportives, de matériel et de décoration florale, participations à la communication, prises en charge de prestations diverses et octrois de subventions exceptionnelles : 1.000 € à AD2S et 5.000 € au GUC Athlétisme,**
- **d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations AD2S, OMS de Grenoble, Comité de l'Isère de Pétanque et Jeu Provençal et GUC Athlétisme,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (C 013) - SPORT - Dénomination de l'espace de boxe anglaise du gymnase Léon Jouhaux.

Le Conseil municipal décide :

- **de dénommer cette salle spécialisée du gymnase Léon Jouhaux : Espace boxe anglaise Emile CHABUT/René GOUJON.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (C 027) - ANIMATION - CABARET FRAPPE : Rémunération forfaitaire des techniciens, intermittents du spectacle qui auront pour mission la mise en place et la réalisation de l'opération

Le Conseil municipal décide :

- **de fixer comme suit la rémunération forfaitaire des intermittents spécialisés dans le domaine du spectacle musical et employés pour l'opération Cabaret Frappé :**
- **Directeur Technique : 230€ brut pour une vacation de 8h00**
- **Régisseur Général : 230€ brut pour une vacation de 10h00**
- **Régisseur Général Lumière et Régisseur Général Son : 205€ brut pour une vacation de 8h00**
- **Electricien et Régisseur Plateau : 128€ brut pour une vacation de 8h00**
- **Machiniste : 122€ brut pour une vacation de 8h00.**
- **de rembourser, sur justificatifs, les frais de déplacements rendus nécessaires dans le cadre de leurs fonctions et exigeant un déplacement à l'extérieur de Grenoble, sur la base du Tarif S.N.C.F 2ème classe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (B 018) - PREVENTION SECURITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP) - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir les associations suivantes et de leur accorder une subvention dont le montant est indiqué ci-dessous :

- MJC Villeneuve, 1600 €,
- Maison des habitants, 3200 €,
- CODASE, 4000 €,
- MJC Eaux-Clares, 600 € ;

- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommés ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (B 010) - LOGEMENT - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) copropriété "Atlantique", 3 et 5 avenue Rhin et Danube. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'O.P.A.H. spécifique.

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme VUAILLAT, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention spécifique d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n° 38-02-94 concernant la copropriété "Atlantique" sise 3 et 5 avenue Rhin et Danube,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (B 001) - LOGEMENT - Participation de la Ville à l'opération de logement social réalisée par ACTIS, 4 rue Saint François de Sales.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et ACTIS et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (B 002) - LOGEMENT - Participation de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par ACTIS, 85 rue des Alliés.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble et ACTIS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (B 020) - POLITIQUE DE LA VILLE - Observation dynamique sur le quartier Villeneuve : "baromètre des quartiers". Autorisation à signer la convention d'études et de recherches.

Intervention(s): Mme BERANGER, M. MOTTE

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir la recherche sur la Villeneuve dans le cadre du "baromètre des quartiers" ;
- de participer au financement de cette recherche pour un montant de 7 500 €, sur un total de 15 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'études et de recherche avec la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et l'Université Pierre Mendès-France et tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 46 - (B 017) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations suivantes et de leur accorder une subvention dont le montant est précisé ci-dessous :
 - MJC Abbaye, 1500 €,
 - Maison des habitants, 524 €,
 - MJC Parmentier, 1800 € ;
- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (B 019) - SOLIDARITE - Charte Handicap et Dépendance entre la ville de Grenoble et le Groupe D&O.

Intervention(s): M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte D&O "Pour l'accompagnement du handicap et de la dépendance".

Délibération : Adopté

Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 48 - (B 016) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants financiers aux conventions passées entre la ville de Grenoble et des associations du secteur Santé-Solidarité.

Intervention(s): M. CHAMUSSY

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers ci-annexés.

Délibération : Adoptée

Vote séparé

L'AGECSA pour les trois subventions suivantes:

- 3 000 euros relatifs à l'accès aux soins des personnes précaires ou en insertion
 - 3 000 euros relatifs à la prévention des conduites addictives et à risques
 - 3 000 euros relatifs à l'accès aux soins en santé mentale et à la prévention des publics précaires
- Adopté - Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour: le reste**

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (D 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Insertion et commande publique - Engagements de la ville de Grenoble
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL

Le Conseil municipal décide :

- de réaffirmer l'engagement de la Ville sur l'utilisation des clauses d'insertion (article 14 du CMP) et d'engager la Ville sur le développement des marchés de services d'insertion (article 30 du CMP).

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 50 - (D 004) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Avenant financier à la convention 2007 entre la ville de Grenoble et le Club FACE Grenoble (Fondation Agir Contre l'Exclusion).

Le Conseil municipal décide :

- d'allouer au Club FACE Grenoble une subvention exceptionnelle de 5 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôle d'innovation Minatec - Convention de fonctionnement.
Intervention(s): M. BERTRAND, M. le MAIRE

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement du pôle Minatec fixant les modalités de gouvernance du pôle.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 52 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Projet européen Tech SME Partnering - Indemnisation des partenaires extérieurs pour leurs frais de déplacement

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à indemniser, sur le budget qui lui est alloué par la Commission européenne, dans le cadre du projet Tech SME Partnering, les partenaires extérieurs aux forums, à hauteur de 40 % de ces frais.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53 - (D 005) - RELATIONS INTERNATIONALES - Adhésion au Fonds de coopération décentralisée pour la Palestine, au titre de l'année 2008.

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. DETROYAT, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- de reconduire l'adhésion de la Ville de Grenoble au Fonds de coopération décentralisée pour la Palestine au titre de l'année 2008 ;
- d'approuver le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de 7 500 € au titre de l'année 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Contribution financière de la Ville de Grenoble au Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé "RESACOO" (Réseau d'Appui à la Coopération décentralisée) pour l'année 2008.

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'engagement de la Ville de Grenoble au sein du GIP "RESACOO",
- de verser au Groupement d'Intérêt Public dénommé "RESACOO" la somme de 2 000 €, au titre de l'année 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55 - (A 024) - URBANISME AMENAGEMENT - Villeneuve : Demande d'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire relatives à la rénovation de la galerie commerciale de l'Arlequin.

Intervention(s): M. MOTTE, M. SABRI

Le Conseil municipal décide :

- de solliciter du préfet de l'Isère l'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire au titre de l'article R. 11-21 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, sur le projet de rénovation de la galerie commerciale de l'Arlequin ;
- de dire que ces enquêtes porteront sur les périmètres définis par le plan périmétral de DUP et le plan parcellaire des emprises à acquérir, ci-annexés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56 - (A 021) - URBANISME AMENAGEMENT - Portage d'un bien sis 133 avenue Léon-Blum auprès de l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise.
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. de LONGEVIALLE

Le Conseil municipal décide :

- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur de l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise relatives au bien sis 133 avenue Léon-Blum ;
- d'autoriser le maire à signer la convention de portage ci-annexée relative à cette réserve foncière.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote: 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) -Pour : le reste

DELIBERATION N° 57 - (A 002) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à titre gratuit par la SCI d'Alembert représentée par la SA Progesti, de parcelles sises rues d'Alembert, Daguerre et Niepce.

Le Conseil municipal décide :

- d'accepter la cession gratuite par la SCI d'Alembert des parcelles cadastrées section HX numéros 82 et 83, d'une superficie totale de 104 m² sises rues d'Alembert, Daguerre et Niepce ;
- que les parcelles cédées seront incorporées au domaine public de la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet Bastille - Convention de subvention avec autorisation de reversement entre la Ville de Grenoble et la Région Rhône Alpes.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de subvention avec autorisation de reversement ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- de reverser après inscription budgétaire à l'EPIC Régie du Téléphérique Grenoble Bastille, les sommes perçues de la Région concernant les travaux de rénovation du restaurant du Téléphérique et d'aménagement de la place Tournadre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (A 014) - ENERGIE - Contrat cadre de coopération entre la ville de Grenoble et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. SIEBERT, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver le contrat cadre de coopération avec l'ADEME ci-annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat cadre de coopération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 60 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - Biennale de l'Habitat durable 2008 - approbation de conventions de soutien à la Biennale de l'Habitat durable 2008.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions de partenariat concernant la participation du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, de la Compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise, de la Régie des Eaux de Grenoble, de la SEM Sages et de la SEM Grenoble 2000 à la Biennale de l'Habitat durable 2008 ;**
- **d'accepter le soutien financier de ces partenaires pour un montant global de 33.000 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes, ci annexées.**

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 61 - (A 028) - URBANISME AMENAGEMENT - Adhésion à ICLEI, association internationale de collectivités locales pour le développement durable
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SIEBERT, M. le Maire

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à ICLEI ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant, pour un montant de 1 750 €.**

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (A 022) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition auprès de Réseau Ferré de France de parcelles sises le long des rues Commandant Reyniès, Léo Lagrange et Stalingrad.

Intervention(s): Mme BON, M. CHIRON, M. de LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Réseau Ferré de France (RFF) les parcelles cadastrées suivantes :
 - section DL n° 15 sise le long de la rue Commandant Reyniès,
 - section EL n° 1 sise rue de Stalingrad,
 - section EM n° 136 sise le long de la rue Léo Lagrange,
 - section EN n° 133 sise le long de la rue Léo Lagrange ;

- de dire que l'ensemble de ces terrains représentant 5 300 m² seront acquis au prix de 10 € le m², soit un montant total de 53 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63 - (A 001) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition par la ville de Grenoble de deux boxes et d'un local commercial rue Aimé Pupin.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Mme Chatron, deux garages et un local situés rue Aimé Pupin, au prix de 18.000 €.

Délibération : Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 64 - (A 029) - URBANISME REHABILITATION - Opération d'amélioration thermique des copropriétés. Appel à projet Énergie intelligente - Europe (E.I.E.) 2008 - Candidature. Intervention(s): M. NOCODIE

Le Conseil municipal décide :

- que la ville de Grenoble se porte candidate, avec les villes de Turin, Bologne, Lisbonne, Athènes, Brasov (Roumanie), à l'appel à projet Énergie intelligente - Europe (E.I.E.) 2008, lancé par la Commission européenne ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 65 - (A 027) - ESPACES PUBLICS - Taxe communale sur la publicité. Intervention(s): M. KUNTZ, M. PILAUD

Le Conseil municipal décide :

de fixer les tarifs maximaux de la taxe sur les emplacements publicitaires, tels qu'ils sont prévus à l'article L.2333-10 du code général des collectivités territoriales, soit :

- 100 €/m²/an pour les supports non numérisés, ni éclairés, ni lumineux ;
- 150 €/m²/an pour les supports non numériques éclairés ou lumineux ;
- 200 €/m²/an pour les supports numériques ne permettant pas l'affichage d'images en couleur ;
- 300 €/m²/an pour les supports numériques permettant l'affichage d'images en couleur.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle -Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 66 - (E 045) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Société anonyme d'économie mixte locale Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Avenant n° 5 à la convention de concession de chauffage urbain passée entre la ville de Grenoble et la CCIAG le 7 mars 1983 et avenant n° 3 au cahier des charges, annexé à la convention.
Intervention(s): M. SAFAR, M. NOCODIE, M. SABRI, M. le Maire, Mme BLANC-TAILLEUR
M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. DELABY, Directeur Général de la CCIAG.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n° 5 à la convention de concession de chauffage urbain conclue le 7 mars 1983 entre la ville de Grenoble et la SAEML CCIAG, le schéma d'organisation du service public concédé, l'inventaire des biens de la concession et l'état du personnel de la concession qui y sont annexés ;**
- **d'approuver l'avenant n° 3 au cahier des charges, les documents financiers prévisionnels de la concession et le règlement de service qui y sont annexés ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

Délibération : Adoptée

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité- Groupe des éluES Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9
"Opposition Municipale (Majorité Présidentielle -Société Civile)" - Pour : le reste**

DELIBERATION N° 67 - (E 048) - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. MOTTE, Mme PERRIER, M. le Maire.

Article :65738 (chapitre 65)
COMMISSION Développ économique, insertion

RESACOOOP (GIP) - RESEAU RHONE-ALPES D'APPUI À LA COOPÉRATION	2 000,00
TOTAL ARTICLE	2 000,00

Article :6574 (chapitre 65)
COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

COLLEGE EAUX CLAIRES	2 590,00
COLLEGE VILLAGE OLYMPIQUE	3 715,00
COLLEGE VILLENEUVE	7 650,00
COOP SCOL ECOLE JUIVE DE GRENOBLE	14 495,00
COOP SCOL LES GENETS MIXTE	540,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	540,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	10 855,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	1 500,00
CH 2 - CONNEXION HIP HOP	8 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	2 000,00
COMPAGNIE COLETTE PRIOU-IMAGIN'	2 000,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	10 000,00
ECOLE DE DANSE DES UNIVERSITES DE GRENOBLE - EDUG	2 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	4 000,00
ET A FOND ASSOCIATION	3 000,00
GROUPE MIR'ART	1 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	6 000,00
LA MARMITE	15 000,00
LA SIMANDRE	2 000,00
LA TROUPE DE PAS SAGES	2 500,00
LE PLATEAU	3 000,00
MJC EAUX CLAIRES	1 500,00
MJC PARMENTIER	1 600,00
MJC PREMOL	4 000,00
MUSIQUE ESPERANCE ET SOLIDARITES	800,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 000,00
PLUM'LIRE	1 000,00
SASFE	4 000,00
SCENE EN VIE	1 500,00
TERRE DE SIENNE	3 000,00
THEATRE DE L'ORANGE BLEUE	1 000,00
THEATRE ON RACONTE L'EVENEMENT (TORE)	4 000,00
THEATR'ENSEMBLE	4 000,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	1 000,00
COMITE DEPARTEMENTAL ISERE DE LA FFME	5 050,00
GUC ATHLETISME	5 000,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	1 000,00

COMMISSION Solidarité

AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	9 000,00
CITE EN FORM'	1 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	6 100,00
COMPAGNIE COLETTE PRIOU-IMAGIN'	3 000,00
FAMILLES EN ISERE	2 000,00
KINESITHERAPEUTES DU MONDE	1 000,00
MAISON DES HABITANTS	2 760,00
ME BACHELARD	1 380,00
ME PREMOL	1 680,00
MJC ALLOBROGES	1 380,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	1 000,00
TERRE DE SIENNE	2 500,00
UNION NATIONALE AMIS FAMILLES MALADES PSYCHIQUES/SECT. ISERE	500,00
AMICALE POLONAISE DU DAUPHINE-DOM POLSKI	1 600,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	640,00
CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	3 000,00
MAISON DES HABITANTS	524,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 500,00
MJC PARMENTIER	1 800,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	2 400,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET	400,00
UNION POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE HOICHE (UPPH)	400,00
AG COMPT LET VAUCANSON/AMPERE	3 280,00
APASE - ASS. POUR LA PROMOTION DE L' ACTION SOCIO-EDUCATIVE	8 000,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	1 600,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	4 000,00
MAISON DES HABITANTS	3 200,00
MJC EAUX CLAIRES	600,00
MJC VILLENEUVE	1 600,00
ATD QUART-MONDE GRENOBLE	2 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	2 000,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	15 400,00
CLUB DE L'AMITIE	400,00
CLUB DE L'AMITIE DE L'AIGLE	400,00
CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES	400,00
CLUB EDMOND FLEG	400,00
CLUB LIBERATION	400,00
CLUB LUCIE PELLAT	400,00
CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE	800,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	400,00
CLUB RENE LESAGE	400,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	7 000,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	3 000,00
FAMILLES RESIDENTS MAISON RETRAITE HOTEL DIEU BAJATIERE	400,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
FEMME EVASION	1 150,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	15 000,00
LE FOURNIL	20 000,00
LE LAC	400,00
LES GENTIANES	400,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	16 800,00

COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.

ANCIENS ELEVES DU LYCEE CHAMPOLLION (ASSOCIATION) 3 000,00

COMMISSION Développ économique, insertion

COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE KAUNAS	3 050,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	3 710,00
DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE	1 000,00
ECOLE DE LA PAIX	1 000,00
EUROPE INFO	500,00
FRANCO-POLONAISE KRAKOWIAK - ASS CULTURELLE	1 500,00
INPG - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	2 000,00
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	2 500,00
NARKOLEPSY	600,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	700,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	4 400,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	500,00
USEP ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE MENON	550,00
ADAMS - ASS. DAUPHINOISE ACTION MULTI SERVICES	10 000,00
AFIJ - FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE JEUNES DIPLOMES	13 000,00
AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION	12 000,00
ASHVATTHA, ARTS ET PENSEES DE L'INDE	3 000,00
LES JARDINS DE LA SOLIDARITE	3 000,00
PRO'ACTIF, UNE ENTREPRISE ENTRE DEUX ENTREPRISES	17 000,00

TOTAL ARTICLE 394 039.00

Article :6745 (chapitre 67)

COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

ARTS DU RECIT EN ISERE	357,19
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	545,78
UNION DES PECHEURS ISERE	941,49

COMMISSION Développ économique, insertion

FESTIV'ARTS GRENOBLE	349,30
IUFM - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES	132,69
PROGEACTION	484,36
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE	218,63
UNION LOCALE CGT	508,33

COMMISSION Solidarité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	45,90
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	160,26
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	423,41
MAM'S (LES)	497,52
OUVRIERS TURCS (Ass des)	262,30
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	430,53
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	201,91
UNION DE QUARTIER MALHERBE	655,78
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE	146,46

TOTAL ARTICLE 6361.84

TOTAL BUDGET 402 400.84

Conclusions adoptées :

Adoptée

Votes séparés

- AGECSA :

Adoptée - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

- COOP SCOL ECOLE JUIVE DE GRENOBLE :

Adoptée - Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 1 " Parti Socialiste,

PRG, MRC et apparentés (Mme PERRIER) - Abstention :

1 GOC (M.MOTTE) + 1 PC (M. VOIR) - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 68 - (E 043) - FINANCES - Budget Principal. Commission Solidarité. Clôture des autorisations de programme - "Espace Bourette", "Unités résidentielles programme 2004", "Pôle Musical et Festif", "Quartier Mistral", "Place Perrot Cocat EP programme 2003", "Maison de l'enfance Teisseire", "Locaux police municipale rue F. Raoult", "Secteur Jouhaux - ingénierie - AMO", "Mistral - Etudes", "Mistral - Gestion urbaine de proximité 2", "Teisseire - équipements publics", "Teisseire - ingénierie - conduite de projet", "Teisseire - aménagements - unités résidentielles", "Villeneuve - équipements publics", "Villeneuve - ingénierie - études", "Aménagement des espaces publics Sud Village Olympique"

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la clôture des autorisations de programme suivantes :

- **"Espace Bourette" pour un montant de 356.189,62 €**
- **"Unités résidentielles programme 2004" pour un montant de 1.334.035,41 €**
- **"Pôle Musical et Festif" pour un montant de 3.083.950,53 €**
- **"Quartier Mistral" pour un montant de 4.999.883,54 €**
- **"Place Perrot Cocat EP programme 2003" pour un montant de 837.281,00 €**
- **"Maison de l'enfance Teisseire" pour un montant de 1.106.803,40 €**
- **"Locaux police municipale rue F. Raoult" pour un montant de 336.254,49 €**
- **"Secteur Jouhaux - ingénierie - AMO" pour un montant de 48.097,00 €**
- **"Mistral - Etudes" pour un montant de 405.214,56 €**
- **"Mistral - Gestion urbaine de proximité 2" pour un montant de 44.980,00 €**
- **"Teisseire - équipements publics" pour un montant de 10.205,00 €**
- **"Teisseire - ingénierie - conduite de projet" pour un montant de 29.939,47 €**
- **"Teisseire - aménagements - unités résidentielles" pour un montant de 657.941,00 €**
- **"Villeneuve - équipements publics" pour un montant de 214.074,00 €**
- **"Villeneuve - ingénierie - études" pour un montant de 59.600,00 €**
- **"Aménagement des espaces publics Sud Village Olympique" pour un montant de 368.256,00 €.**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Municipale - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 69 - (E 032) - FINANCES - Budget Principal. Commission Solidarité.
Modification des autorisations de programme "Jouhaux", "Z.A.C. Mistral", "Z.A.C. Teisseire" et "Villeneuve"

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la modification et le changement de libellé des autorisations de programme suivantes :

- "Jouhaux" pour un montant de 3.789.943 €
- "Z.A.C. Mistral" pour un montant de 4.954.467 €
- "Z.A.C. Teisseire" pour un montant de 7.243.097 €
- "Villeneuve" pour un montant de 26.861.771 €.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Municipale - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 70 - (E 004) - FINANCES - Budget 2007 - Budget annexe Bouchayer-Viallet,
clôture du budget annexe et reprise de l'excédent au vu du compte de gestion 2007.

Le Conseil municipal décide :

- de constater la clôture du budget annexe Bouchayer-Viallet ;
- de constater l'excédent de fonctionnement du budget annexe Bouchayer-Viallet à la clôture de l'exercice 2007 soit 478 697,22 euros ;
- de procéder par opération d'ordre non budgétaire à la reprise de ce résultat sur le compte 12 du budget principal ;
- de constater l'excédent d'investissement du budget annexe Bouchayer-Viallet pour un montant de 783 783,64 euros et de décider sa reprise au budget principal.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Municipale - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 71 - (E 041) - FINANCES - Remboursement de frais de mission à un agent municipal.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR

Le Conseil municipal décide :

- décide de rembourser la somme de 1 102,72 euros à Monsieur Eric MERLEN.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Municipale - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 72 - (E 046) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition de locaux associatifs à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants de l'Isère (ANACR).

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de locaux ci-jointe avec l'ANACR.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73 - (E 047) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) - Participation de la ville de Grenoble au programme d'activité partenarial 2008.

Le Conseil municipal décide :

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2008 à la convention cadre, ci-annexé,
- d'autoriser la contribution de la ville de Grenoble au financement de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise par le versement d'une subvention de 153.300 euros sur crédits existants.**

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Municipale - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 74 - (E 029) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer.

Le Conseil municipal décide :

**- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 08A046, 08A047, 08A048, 08A049, 08A050, 08A051, 08A053, 08A054, 08A055, 08A057, 08A058, 08A060, 07A671.**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Municipale - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 75 - (E 030) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants.
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme MODELSKI, Mme SALAT.

Le Conseil municipal décide :

**- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 07A129, 07A130, 07A131, 07A132, 05A016, 02A359, 06A105, 06A106, 06A107, 06A108, 06A109, 06A110, 06A111, 06A102, 06A104, 06A134,
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

I - Z.A.C. TEISSEIRE - SECTEUR JEUX OLYMPIQUES AMENAGEMENT DU PARC TEISSEIRE JEUX OLYMPIQUES

- I - 1 - AVENANT N°1 AU MARCHE N° 07A129

Adoptée - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

- I - 2 - AVENANT N°1 AU MARCHE N° 07A130

Adoptée - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

- I - 3 - AVENANT N°1 AU MARCHE N° 07A131

Adoptée - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

- I - 4 - AVENANT N°1 AU MARCHE N° 07A132

Adoptée - Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 76 - (E 037) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Intervention(s): M. KUNTZ.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

(3ème ligne du tableau des transformations de postes en annexe)

Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste d'attaché au sein du département Maire et Municipalité/Cabinet du Maire/Cabinet/administration :

Adoptée - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité - goupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté : Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 77 - (E 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Mises à disposition temporaires et partielles à titre gracieux de deux éducateurs sportifs auprès d'associations sportives et socio-culturelles.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier les deux mises à dispositions temporaires et partielles à titre gracieux :

. d'un éducateur sportif auprès du "Tennis Club Villeneuve" pour les périodes du 14 au 18 avril 2008 et du 7 au 11 juillet 2008 ;

. d'un éducateur sportif auprès du "Centre Socio-Culturel Mistral Drac" pour la période du 14 au 18 avril 2008.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Municipale - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 78 - (E 039) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Versement des aides du Fonds pour l'insertion des personnels handicapés de la fonction publique perçues par la ville de Grenoble à l'attention des agents.

Intervention(s): Mme BOILEAU.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement des aides consenties par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapés de la fonction publique par la ville de Grenoble aux agents qui en auraient fait l'avance sur leurs deniers personnels.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79 - (E 035) - ADMINISTRATION GENERALE - Dégrèvement de frais de mise en fourrière

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :
- 2 dégrèvements totaux : soit la somme de cent quatre vingt trois euros,
- 1 dégrèvement partiel : soit la somme de quarante cinq euros et soixante dix centimes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80 - (E 044) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus : application de l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales

Intervention(s): Mme BOILEAU

Un amendement est présenté par Mme DOUTRIAUX, celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupes des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Présentation officielle du 60ème critérium du Dauphiné Libéré organisée par le Conseil Régional Rhône-Alpes

- le 22 avril 2008 à Charbonnières - MME DRULHON

Séminaire "ASPEN FRANCE"

- du 1er au 4 mai 2008 à Montreux - M. DJELLAL

Rendez-vous à l'AMGVF (Association des Maires des Grandes Ville de France) avec M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble

- le 6 mai 2008 à Paris - M. SAFAR

Bureau du CR.DSU Rhône-Alpes (Centre Ressources Développement Social Urbain)

- le 20 mai 2008 à Lyon - M. MOTTE

Rendez vous avec M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble et Mme Fadela AMARA, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville
- le 20 mai 2008 à Paris - M. MOTTE

Colloque sur le thème "Dessine moi un avenir" organisé par le Conseil Général de l'Ardèche
- le 22 mai 2008 à Privas - MME DESLATTES

2èmes Rencontres Régionales Rhône-Alpes
- le 24 mai 2008 à Lyon - MME MASSON

Rendez-vous à la ligue de Hockey
- le 26 mai 2008 à Paris - M. PILAUD

Conseil d'Administration du GRSP (Groupement Régional de Santé Publique)
- le 28 mai 2008 à Lyon - M. VOIR

Rendez-vous avec M. Laurent WAUGUIEZ, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi et M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble
- le 3 juin 2008 à Paris - M. DJELLAL

Assemblée Générale de l'AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel) et participation au Colloque TRIP 2008 (Territoires et Réseaux d'Initiative Publique 2008)
- les 4 et 5 juin 2008 à Paris - M. LAERON

Journée de la coopération décentralisée pour les nouveaux exécutifs locaux
- le 5 Juin 2008 à Paris - M. DETROYAT

Visite du site de Massacan
- les 5 et 6 juin 2008 à la Garde (Var) - M. BRON

Assemblée générale ordinaire de l'Institut Aspen France
- les 12 et 13 juin 2008 à Paris - M. DJELLAL

10ème anniversaire du Centre Culturel Français à Vilnius et Jumelage Kaunas/Grenoble
- du 15 au 18 juin 2008 à Vilnius et Kaunas (Lituanie) - MME BARACETTI, MRS DESTOT et DETROYAT

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupes des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 81 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Institut d'Administration des Entreprises (Université Pierre Mendès France).

Le Conseil municipal décide :

- de désigner Mme Genviève FIORASO en qualité de membre titulaire au conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE).

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Municipale - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 78 - (E 039) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Versement des aides du Fonds pour l'insertion des personnels handicapés de la fonction publique perçues par la ville de Grenoble à l'attention des agents.

Intervention(s): Mme BOILEAU.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement des aides consenties par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapés de la fonction publique par la ville de Grenoble aux agents qui en auraient fait l'avance sur leurs deniers personnels.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79 - (E 035) - ADMINISTRATION GENERALE - Dégrèvement de frais de mise en fourrière

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :

- 2 dégrèvements totaux : soit la somme de cent quatre vingt trois euros,

- 1 dégrèvement partiel : soit la somme de quarante cinq euros et soixante dix centimes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80 - (E 044) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus : application de l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales

Intervention(s): Mme BOILEAU

Un amendement est présenté par Mme DOUTRIAUX, celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 "Ecologie & Solidarité - groupes des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Présentation officielle du 60ème critérium du Dauphiné Libéré organisée par le Conseil Régional Rhône-Alpes

- le 22 avril 2008 à Charbonnières - MME DRULHON

Séminaire "ASPEN FRANCE"

- du 1er au 4 mai 2008 à Montreux - M. DJELLAL

Rendez-vous à l'AMGVF (Association des Maires des Grandes Ville de France) avec M. Michel DESTOT, Député Maire de Grenoble

- le 6 mai 2008 à Paris - M. SAFAR

Bureau du CR.DSU Rhône-Alpes (Centre Ressources Développent Social Urbain)

- le 20 mai 2008 à Lyon - M. MOTTE

DELIBERATION N° 86 - (G 007) - VOEU - Voeu relatif à la situation financière des centres hospitaliers universitaires.

Intervention(s): M. le Maire, M. VOIR, Mme GIROD de L'AIN, Mme HANFF.

Le Conseil municipal décide :

Dans ce contexte, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble :

- rappelle son attachement au service public hospitalier qui doit pouvoir continuer d'assurer des soins de qualité à l'ensemble des populations.

- refuse que le retour à l'équilibre se fasse d'abord au détriment des personnels alors même que ceux-ci sont déjà très sollicités et que leur dévouement est connu et apprécié de la population.

- sollicite :

une application adaptée de la T2A aux missions spécifiques des CHR/CHU,
une réévaluation des tarifs,
un financement plus soutenu des missions de service public et des missions spécifiques des CHU (enseignement, recherche, innovation...),
un plan de résorption des déficits.

- demande que soit organisé avec l'ensemble des Maires-Présidents de Conseils d'Administration un suivi régulier de la situation des CHR/CHU.

Ce vœu sera transmis à Madame la Ministre de la Santé et à l'ensemble des grandes villes de France

Voeu : Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 87 - (G 008) - VOEU - Voeu relatif aux discriminations et inégalités de droits fondées sur l'orientation sexuelle.

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. BACHIR-CHERIF, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- au gouvernement d'organiser un débat national et au Parlement de légiférer sur le droit au mariage civil pour tous et l'accès à l'adoption pour tous

- au Maire de Grenoble, officier d'Etat civil, d'autoriser, après leur signature, la célébration symbolique des PACS de GrenobloisEs en mairie, dans les meilleurs délais

Voeu : Adopté

Ne prennent pas part au vote : 6 MODEM + 5 Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés (M. LACHCAR, M. THIAM, M. NOCODIE, M. DERBAL, Mme PERRIER) - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45

N°	N A T U R E	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	O B J E T	M O N T A N T
<u>I - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L' ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE</u>				
07A407 signé le 09/01/2008	FOURNITURES	EU*-ROSIT 58028 NEVERS CEDEX	Fournitures de mobilier de bureau pour les besoins de la Ville de Grenoble Lot 1 –Sièges de bureau chaises de réunion, chaises de visiteurs	<p>Marché sur bordereau de prix unitaires fractionné à bons de commande</p> <p>montant maximum de 80 000 € HT</p> <p>montant minimum de 20 000 € HT</p>
07A409 signé le 09/01/2008		ALPES DAUPHINÉ PROVENCE 26250 LIVRON SUR DROME	Fournitures de mobilier de bureau pour les besoins de la Ville de Grenoble Lot 3- Accessoires divers de bureau	<p>Marché sur bordereau de prix unitaires fractionné à bons de commande</p> <p>montant maximum de 6 000 € HT</p> <p>montant minimum de 200 € HT</p>

<p>07F541 signé le 23/01/2008</p>		<p>SYSCARS SERVICES 13770 VENELLES</p>	<p>Fournitures de vélos et accessoires pour la Ville de Grenoble</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes avec minimum et maximum Minimum annuel sur 1^{ère} année du marché €80 vélos Maximum annuel sur 1^{ère} année du marché €30 vélos Minimum annuel sur 2^{ème} année du marché €80 vélos Maximum annuel sur 2^{ème} année du marché €80 vélos Minimum annuel sur 3^{ème} année du marché €80 vélos Maximum annuel sur 3^{ème} année du marché €80 vélos</p>
<p>07F556 signé le 21/11/2007</p>		<p>MEDIAFOR DIRECT 69142 RILLEUX-LA-PAPE</p>	<p>Fourniture de consommables informatiques pour imprimantes et télécopieurs pour les besoins des services et des écoles de la Ville de Grenoble</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande montant maximum de 40 000 € HT/an montant minimum de 2 000 € HT/an</p>

<p>07F592 signé le 02/01/2008</p>		<p>GERIN S.A. 38420 DOMÈNE</p>	<p>Achat d'équipements de protection individuelle dans le plan de pandémie grippale "Grippe Aviaire".</p>	<p>Marché à bons de commande montant maximum de 40 000 € HT/an montant minimum de 18 000 € HT /an</p>
<p>N°07F656 signé le 02/05/08</p>		<p>ADISCO EMONET 38400 ST MARTIN D'HÈRES</p>	<p>Achat de rouleaux essuie-mains (papier)</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires montant maximum annuel du marché 20 000 € HT/an montant minimum annuel du marché 5 000 € HT/an</p>
<p>07A642 signé le 19/03/2008</p>		<p>SICO SOCOPA ENTREPRISE 27110 LE NEUBOURG</p>	<p>Fourniture de viandes de boucherie cuites sous vide autre que surgelées</p>	<p>Marché sur bordereau de prix montant maximum de 100 000 € HT /an montant minimum de 45 000 € HT/an</p>

N°08F008 signé le 19/05/08		<p align="center">RESCASET 38147 RIVES CEDEX</p>	<p>Achat de conditionnement alimentaire pour le Sce Restauration. Lot n°1 – Barquettes polypropylène "thermoformables" à usage unique / format euronorme - passage au four.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de 62 000 € HT</p> <p>montant minimum de 20 000 € HT</p>
N°08F009 signé le 19/05/08		<p align="center">RESCASET 38147 RIVES CEDEX</p>	<p>Achat de conditionnement alimentaire pour le Sce Restauration. Lot n°2 – Barquettes polypropylène "thermoformables" à usage unique / conditionnement froid.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes</p> <p>montant maximum de 11 000 € HT</p> <p>montant minimum de 3 500 € HT</p>
N°08F010 signé le 19/05/08		<p align="center">RESCASET 38147 RIVES CEDEX</p>	<p>Achat de conditionnement alimentaire pour le Sce Restauration. Lot n°3 – Bobines film compatibles.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de 16 000 € HT</p> <p>montant minimum de 7 000 € HT</p>
N°08F014 signé le 05/05/08		<p align="center">XYRIUS 38170 SEYSSINET-PARISSET</p>	<p>Prestation de gravure sur plaques. Lot 1 – Plaques CTP Format 520x400.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de 44 500 € HT</p> <p>montant minimum de 5 000 € HT</p>

N°08F015 signé le 05/05/08		ALIAS 38320 POISAT	Prestation de gravure sur plaques. Lot 2 – Plaques CTP Format 459x525.	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de 44 500 € HT</p> <p>montant minimum de 5 000 € HT</p>
N°08F026 signé le 06/05/08		SARL REDA 38120 LE FONTANIL	Location d'un véhicule camion plateau 9 tonnes (sans chauffeur) servant à l'enlèvement des véhicules en infraction sur le territoire de la Ville de Grenoble et les terrains lui appartenant.	<p>Forfait Mensuel d'un camion</p> <p>1 300 € HT</p>
08A044 signé le 05/02/2008		Philippe MEUNIER ARCHITECTES DPLG 38360 NOYAREY	Création de sculptures monumentales sur l'espace urbain dans le cadre de la biennale de l'habitat durable	<p>Marché fractionné à bons de commande</p> <p>montant maximum de 205 000.00 € HT</p>
N°08F061 signé le 02/05/08		RICOH FRANCE SAS 92143 CLAMART CEDEX	Location et entretien de photocopieurs pour les besoins des Sces et des Ecoles de la Ville de Grenoble.	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de 40 000 € HT</p> <p>montant minimum de 3 000 € HT</p> <p>Prix copie = 0,00272 € HT</p> <p>Prix location = 0,00732 € HT</p> <p>Coût télécopie = 0,01004 € HT</p>

<p>N°08F173 signé le 29/05/08</p>		<p>SILENE SARL 38100 GRENOBLE</p>	<p>Achat de revêtement de sol (dalles ou tapis de protection).</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires montant maximum de sur 18 mois 80 000 € HT montant minimum de sur 18 mois 5 000 € HT Forfaitaire = 39 600 € HT</p>
<p>N°08F282 signé le 15/05/08</p>		<p>CHOMETTE FAVOR S.A.S. 91353 GRIGNY CEDEX</p>	<p>Achat de vaisselle dure et petits articles de cuisine.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires montant maximum de 40 000 € HT montant minimum de 1 000 € HT</p>
<p>N°08F290 signé le 21/05/08</p>		<p>S.M.G. 38432 ECHIROLLES</p>	<p>Achat de gants de protection et de sécurité.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires montant maximum de 20 000 € HT montant minimum de 4 000 € HT</p>

N°08F302 signé le 19/05/08		<p style="text-align: center;">MEMOCLUB 38320 BRESSON</p>	Fourniture de produits publicitaires imprimés du logo de la Ville de Grenoble.	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de 14 000 € HT/an</p> <p>montant minimum de 2 000 € HT/an</p>
N°08F305 signé le 06/05/08		<p style="text-align: center;">SAS PROVENCE DAUPHINE 38030 GRENOBLE CEDEX 2</p>	Fourniture de poisson frais et de fruits et légumes préparés et réfrigérés. Lot 2 – Fruits et légumes préparés et réfrigérés.	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de sur 2 ans 20 000 € HT</p> <p>montant minimum de sur 2 ans 10 000 € HT</p>
N°08F320 signé le 29/05/08		<p style="text-align: center;">LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE 78163 MARLY LE ROI CEDEX</p>	Achat de vaccins contre les hépatites A et B contre la fièvre typhoïde et contre la rage.	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de 70 000 € HT</p> <p>montant minimum de 20 000 € HT</p>

	TRAVAUX			
07A131 signé le 02/01/2008		CERCA - METALLERIE 38660 LUMBIN	Aménagement du Parc Teisseire Jeux Olympiques Lot 3 – serrurerie	Marché sur bordereau de prix unitaire pour un montant estimé à 148 887 € HT
07T420 signé le 08/02/2008		E.C.C.I. 38410 CHARNÈCLES	Centre sportif Hoche – Rue François Raoult – Grenoble – Ventilation de la salle de Judo Lot 1 – Ventilation	Pour un montant global et forfaitaire de 20 839.80 € HT
07T421 signé le 08/02/2008		MOROT SAS 38120 ST EGREVE	Centre sportif Hoche – Rue François Raoult – Grenoble – Ventilation de la salle de Judo Lot 2 – Régulation	Pour un montant global et forfaitaire de 15 545.00 € HT
N°07T474 signé le 20/05/08		GBR SUD-EST 38120 SAINT ÉGRÈVE	Travaux préparatoires pour la création d'une maison de l'international dans l'hôtel Lesdiguières.	Pour un montant global et forfaitaire de (<i>solution de base + option</i>) 97 090.22€ HT
07A526 signé le 24/01/2008		TOMAI ROLAND SARL 38210 VOUREY	Réaménagement de la cour de l'école maternelle "Jean Racine" Lot unique : Voirie – Réseaux – Plantations	Pour un montant global et forfaitaire de 5 946 € HT/an
07A547 signé le 10/01/2008		DUMOLARD S.A. 38100 GRENOBLE	Remplacement des chaudières de la production d'eau chaude sanitaire à la piscine Chorrier-Berriat et aux bâtiments annexes Lot unique : Chauffage – Plomberie – Sanitaires	Pour un montant global et forfaitaire de 149 326 € HT/an

N°07A649 signé le 05/05/08		SARL MAG 38190 FROGES	Rénovation – réhabilitation, mises aux normes des bâtiments du Cite Cémoi – Aménagement des locaux Solexine. Lot 3 – Menuiserie bois.	Pour un montant global et forfaitaire de 21 382 € HT
07T666 signé le 07/02/2008		AZ PAYSAGE 38210 TULLINS	Changement du sable pour 71 espaces chiens	Pour un montant global et forfaitaire de 21 658.00 € HT/an
08T007 signé le 30/01/2008		SARL MERIT te 38000 FONTAINE	Réalisation d'un mobilier urbain en métal "Place Salvador Allende"	Pour un montant global et forfaitaire de 48 445 € HT/an
08T155 signé le 10/03/2008		GLENAT Entreprise 38160 ST ROMANS	Dépose de renfort de l'escalier du 6 Rue Brocherie Ori Croy Chasnel / Pierre Bûcher	Pour un montant global et forfaitaire de 5 000 € HT
N°08T236 signé le 03/03/08		ENTREPRISE MOROT S.A.S. 38120 ET ÉGRÈVE	Rénovation de la régulation de l'ensemble Malherbe.	Pour un montant global et forfaitaire de 37 184 € HT
N°08T303 signé le 05/05/08		ENTREPRISE CARRON 38800 CHAMPAGNIER	Ré-infiltration des eaux du bassin du Parc Pompidou.	Pour un montant global et forfaitaire de 30 797.60 € HT <i>(Tranche Ferme + conditionnelle)</i>

N°08T332 signé le 10/04/08		ENTREPRISE SOLO PAYSAGE 38260 MARCIOLLES	Remplacement des jeux de la Placette Jouhaux.	Marché sur bordereau de prix unitaire pour un montant estimé à 17 305.35 € HT
N°08T335 signé le 30/04/08		SPORTS ET PAYSAGES 38360 SASSENAGE	Opération "Travaux de plantation Rue Lafourcade" -Quartier Teisseire à Grenoble.	Pour un montant global et forfaitaire de 9 766.75 € HT <i>(option non retenue)</i>
N°08T347 signé le 23/04/08		SIV VEISTA 38290 LA VERPILLÈRE	Bibliothèque d'Etude et d'Information Lyautey - Hygiénisation des réseaux aérauliques du 1 ^{er} au 4 ^{ème} étage.	Pour un montant global et forfaitaire de 18 900 € HT
N°08T351 signé le 19/05/08		ALGECO 69881 MEYRIEU CEDEX	Transfert de la fourrière municipale. Lot 1 – Construction modulaires + hangars.	Pour un montant global et forfaitaire de 117 070.19 € HT <i>(option non retenue)</i>
N°08T352 signé le 17/05/08		CPM CONSTRUCTION 38560 CHAMP SUR DRAC	Transfert de la fourrière municipale. Lot 2 – Démolition maçonnerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 4 754 € HT
N°08T353 signé le 20/05/08		SEREL 38113 VEUREY VOROIZE	Transfert de la fourrière municipale. Lot 3 – Métallerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 36 575 € HT <i>(option non retenue)</i>
N°08T354 signé le 19/05/08		EPSIG 38120 ST EGREVE	Transfert de la fourrière municipale. Lot 4 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 17 039.50 € HT <i>(option non retenue)</i>
N°08T355 signé le 19/05/08		ALFASIC PROTECTION 38320 EYBENS	Transfert de la fourrière municipale. Lot 5 – Alarme intrusion localisation.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 945 € HT

N°08T356 signé le 19/05/08		ALFASIC PROTECTION 38320 EYBENS	Transfert de la fourrière municipale. Lot 6 – Vidéo surveillance de la zone bureaux.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 895 € HT
N°08T381 signé le 21/05/08		Frédéric NOGARA Artisan Maçon 38830 ST PIERRE D'ALLEVARD	Groupe Scolaire Anthoard Berriat – 3, Rue Anthoard 38000 Grenoble / Travaux de maintenance 2008. Lot 1 – Démolition - Maçonnerie.	Pour un montant global et forfaitaire de 11 900 € HT
N°08T382 signé le 21/05/08		S.V.J. 38400 ST MARTIN D'HÈRES	Groupe Scolaire Anthoard Berriat – 3, Rue Anthoard 38000 Grenoble / Travaux de maintenance 2008. Lot 2 – Cloisons Faux Plafonds.	Pour un montant global et forfaitaire de 2 669 € HT
N°08T384 signé le 21/05/08		S.D.P.V. 38760 VARCÈS	Groupe Scolaire Anthoard Berriat – 3, Rue Anthoard 38000 Grenoble / Travaux de maintenance 2008. Lot 4 – Peinture revêtement de sol souple.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 958,00 € HT (Tranche ferme + Tr. conditionnelle)
N°08T385 signé le 21/05/08		FITELEC SERVICE 38640 CLAIX	Groupe Scolaire Anthoard Berriat – 3, Rue Anthoard 38000 Grenoble / Travaux de maintenance 2008. Lot 5 – Electricité.	Pour un montant global et forfaitaire de 6 759 € HT (Tranche ferme + Tr. conditionnelle)
N°08T386 signé le 21/05/08		NETTOYAGE DAUPHINOIS 38100 GRENOBLE	Groupe Scolaire Anthoard Berriat – 3, Rue Anthoard 38000 Grenoble / Travaux de maintenance 2008. Lot 6 – Nettoyage – Manutention.	Pour un montant global et forfaitaire de 1 760 € HT (Tranche ferme + option + Tr. conditionnelle)

N°08T387 signé le 24/05/08		HORS D'EAU 38500 VOIRON	Ecole Maternelle "Paul Mistral" 86, Av Rhin et Danube 38100 Grenoble. Lot unique : Travaux d'étanchéité.	Pour un montant global et forfaitaire de 62 895,60 € HT (Tranche ferme + Tr. conditionnelle)
	SERVICE			
06A575 signé le 31/01/2008		CHUBB 73230 ST ALBAN-LEYSSE	Maintenance des alarmes et des systèmes de sécurité incendie de divers établissements municipaux	Marché fractionné à bons de commande montant minimum annuel de 17 000 € HT montant maximum annuel de 68 000 € HT
07S198 signé le 31/12/2007		Société Grésivaudane de Presse S.G.P. 38240 MEYLAN	Réalisation de la lettre d'information du FISAC Lot n° 1 - Conception, interviews et rédaction de textes	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 25 000 € HT/an montant minimum de 1 000 € HT/an
07S199 signé le 02/01/2008		Imprimerie du Pont de Claix 38640 CLAIIX	Réalisation de la lettre d'information du FISAC Lot n° 2 – Impression	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 15 000 € HT/an montant minimum de 1 000 € HT/an

07A338 signé le 14/02/2008		IBSE 38322 EYBENS CEDEX	Requalification du Conservatoire National de Région de Grenoble Marché d'ordonnancement, pilotage, coordination	Pour un montant global et forfaitaire de 77 636 € HT/an
07A339 signé le 14/03/2008		COSEPS 38240 MEYLAN	Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la requalification du Conservatoire National de Région de Grenoble	Pour un montant global et forfaitaire de 15 095,16 € HT
07A340 signé le 23/11/2007		BUREAU VERITAS 38334 SAINT ISMIER CEDEX	Contrôle Technique pour la requalification du Conservatoire National de Région de Grenoble	Pour un montant global et forfaitaire de 53 400 € HT/an
07A342 signé le 17/01/2008		MAINS SERVICES FORMATION 13016 MARSEILLE	Formation de prévention à caractère obligatoire Lot 1 - Habilitations électriques	Marché sur bordereau de prix unitaires à la journée de formation pour un montant de 420 € HT
07A343 signé le 25/01/2008		CAMIRA 69960 CORBAS	Formation de prévention à caractère obligatoire Lot 2 - Autorisations de conduite	Marché sur bordereau de prix unitaires à la journée de formation pour un montant de 540 € HT
07A344 signé le 24/01/2008		NORISKO EQUIPEMENTS 38610 GIÈRES	Formation de prévention à caractère obligatoire Lot 3 - Conduite de grues auxiliaires sur véhicules.	Marché sur bordereau de prix unitaires à la journée de formation pour un montant de 500 € HT
07A345 signé le 11/03/2008		DOMENE TECHNOLOGIES FORMATIONS sarl 38420 DOMENE	Formation à caractère obligatoire. Lot 4 - Conduite de nacelle suspendue.	Bordereau de prix unitaire 549 € HT journée
07A346 signé le 24/01/2008		ALPIC 38190 BERNIN	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 5 - Travaux sur bâtiments.	Marché sur bordereau de prix unitaires à la journée de formation pour un montant de 625 € HT

07A347 signé le 12/03/2008		ALTITUDE FORMATION 38360 SASSENAGE	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 6 - travaux en hauteur – Elagage.	Marché sur bordereau de prix unitaires à la journée de formation 670 € HT journée
07A348 signé le 11/03/2008		MATIERES COLLECTIVITES SARL 38660 SAINT BERNARD DU TOUVET	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 7 - Travaux en hauteur acrobatiques, Falaises.	Marché sur bordereau de prix unitaires à la journée de formation 657 € net journée
07A349 signé le 24/01/2008		NORISKO EQUIPEMENTS 38610 GIÈRES	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 8 – Utilisation d'échafaudages roulants et d'échelles.	Marché sur bordereau de prix unitaires à la journée de formation pour un montant de 542,60 € HT
07A350 signé le 11/03/2008		SOLUTION FORMATION 38130 ECHIROLLES	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 9 - Utilisation de machines à bois.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 900 € HT journée
07A352 signé le 11/03/2008		MAIN SERVICES FORMATION 13016 MARSEILLE	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 11 - Moyens de secours.	Marché à bon de commandes Sans minimum ni maximum mentionné
07A353 signé le 11/03/2008		ANDELEA CONSULTING 38170 SEYSSINET-PARISSET	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 12 - Formation complémentaire pour ACMO / Evaluation des risques professionnels.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 850 € HT journée

07A354 signé le 11/03/2008		MAIN SERVICES FORMATION 13016 MARSEILLE	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 13 - Actions de sensibilisation à la prévention et à la santé.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 300 € HT ½ journée
07A355 signé le 11/03/2008		GRETA Alpes Dauphiné 38100 GRENOBLE	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 14 - Risques chimiques des produits de ménage et de nettoyage.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 450 € HT net ½ journée
07A356 signé le 11/03/2008		GRETA Alpes Dauphiné 38100 GRENOBLE	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 15 - Risques liés à l'application de produits phytosanitaires.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 420 € net ½ journée
07A357 signé le 11/03/2008		GRETA Alpes Dauphiné 38100 GRENOBLE	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 16 - Risques liés à l'application de peinture, décapages, dégraissage.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 420 € HT net ½ journée
07A358 signé le 11/03/2008		ANDELEA CONSULTING 38170 SEYSSINET-PARISSET	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 17 - Formation continue à la sécurité pour les membres CHS-CT.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 950 € HT journée
07A359 signé le 11/03/2008		MAIN SERVICES FORMATION 13016 MARSEILLE	Formation de prévention à caractère obligatoire. Lot 18 - Sécurité routière.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 500 € HT journée

07S489 signé le 15/02/2008		<p align="center">REGIE DES REMONTEES MECANIQUES DE CHAMROUSSE 38410 CHAMROUSSE</p>	Stations de ski scolaires pour les enfants de la Ville de Grenoble Lot 3- Vacances de Février	<p>Marché fractionné à bons de commandes</p> <p>montant maximum de 10 000 € HT/an</p> <p>montant minimum de 1 000 € HT/an</p>
N°07S495 signé le 08/01/08		<p align="center">SOCIÉTÉ ADATE 38000 GRENOBLE</p>	Cycle de sensibilisation et de formation sur les discriminations raciales.	<p>Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires</p> <p>montant maximum de 44 000 € HT</p> <p>montant minimum de 10 000 € HT</p> <p>Coût journée coordination 700 € HT</p> <p>Coût journée d'intervention 900 € HT</p>
07S499 signé le 03/08/2007		<p align="center">Les Ingénieurs Sociaux PEUPLADE 75017 PARIS</p>	Mise en place, animation et suivi d'un dispositif de renforcement de la cohésion sociale s'appuyant sur une plateforme Internet.	<p>Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 85 000 € HT /an</p>

07S501 signé le 27/12/2007		<p style="text-align: center;">FINANCE CONSULT 75009 PARIS</p>	<p>Étude financière des parkings en ouvrage publics de la Ville de Grenoble (Tranche Ferme) et Accompagnement dans la procédure de résolution d'un contrat de délégation (Tranche Conditionnelle).</p>	<p>Tranche passé sur bordereau de prix unitaires pour un montant minimum tranche ferme de 5 000 € HT</p> <p>montant maximum tranche ferme de 38 000 € HT</p> <p>montant minimum tranche conditionnelle 1 000 € HT</p> <p>montant maximum tranche conditionnelle 7 000 € HT</p>
07S513 signé le 08/02/2008		<p style="text-align: center;">APAVE CETE APAVE SUDEUROPE 38431 ECHIROLLES</p>	<p>Vérification réglementaire des équipements et installations de désenfumage dans les bâtiments de la Ville de Grenoble</p>	<p>Marché à bon de commande</p> <p>montant maximum de 40 000 € HT</p> <p>montant minimum de 10 000 € HT</p>
07A522 signé le 6/03/2008		<p style="text-align: center;">ASSURANCES SECURITE 59000 LILLE</p>	<p>Marché public d'assurances. Lot 3 - Tous risques expositions.</p>	<p>Montant prévisionnel 463 € TTC</p> <p>avec mode de régularisation 0,20 %o mois</p>

07A545 signé le 16/01/2008		<p style="text-align: center;">DESAUTEL 38400 ST MARTIN D'HÈRES</p>	Maintenance, fourniture et installation d'extincteurs	<p>Marché fractionné à bons de commande</p> <p>montant maximum de 100 000 € HT/an</p> <p>montant minimum de 35 000 € HT/an</p>
N°07S549 signé le 05/02/08		<p style="text-align: center;">CUADD 74000 ANNECY</p>	Enquête qualitative sur les usages et les besoins des propriétaires et des locataires des parkings silos de la Villeneuve de Grenoble.	<p>Marché fractionné à bons de commandes sans minimum ni maximum</p> <p>Prix forfaitaire 16 000 € HT</p> <p>Coût journée prix unitaires 400 € HT</p>
07S550 signé le 12/11/2007		<p style="text-align: center;">APERTISE CONSEIL 69002 LYON</p>	Enquête d'usage et diagnostic sensible sur le système de collecte des ordures ménagères à la Villeneuve	<p>Marché fractionné à bons de commandes</p> <p>minimum global du marché 10 000 € HT</p> <p>maximum global du marché 50 000 € HT</p>
07S559 signé le 07/01/2008		<p style="text-align: center;">JUMP FRANCE 69026 VILLEURBANNE CEDEX</p>	Conseil, graphisme et relations de presse dans le cadre de l'organisation de la Biennale de l'Habitat Durable. Lot n° 1 – Conseil	<p>Marché fractionné à bons de commandes</p> <p>montant maximum de 30 000 € HT/an</p> <p>montant minimum de 10 000 € HT/an</p>

07S560 signé le 12/12/2007		JUMP FRANCE 69026 VILLEURBANNE CEDEX	Conseil, graphisme et relations de presse dans le cadre de l'organisation de la Biennale de l'Habitat Durable. Lot n° 2 – Graphisme	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 29 000 € HT/an montant minimum de 5 000 € HT/an
07S561 signé le 12/12/2007		JUMP FRANCE 69026 VILLEURBANNE CEDEX	Conseil, graphisme et relations de presse dans le cadre de l'organisation de la Biennale de l'Habitat Durable. Lot n° 3 – Relation Presse	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 30 000 € HT/an montant minimum de 5 000 € HT/an
07S611 signé le 10/01/2008		T.D.G. 38000 GRENOBLE	Déménagements	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 5 000 € HT/an montant minimum de 44 500 € HT/an
N°07A612 signé le 11/03/08		EIFFAGE TP 38680 PONT EN ROYANS	Réhabilitation du Canal du Verdetet sous la Rue Dubois Fontanelle.	Marché sur bordereau de prix unitaires pour un montant estimé à 396 709.62 € HT

07A629 signé le 06/03/2008		<p style="text-align: center;">SASP FCG RUGBY 38100 GRENOBLE</p>	<p>Marché négocié à l'achat de prestations de services en vue de la promotion de l'image de la Ville de Grenoble pour la saison 2007-2008 Lot 1 – Communication et relations publiques.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes</p> <p>montant maximum de 110 000 € HT/an</p> <p>montant minimum de 55 000 € HT/an</p>
07A630 signé le 06/03/2008		<p style="text-align: center;">SASP FCG RUGBY 38100 GRENOBLE</p>	<p>Marché négocié à l'achat de prestations de services en vue de la promotion de l'image de la Ville de Grenoble pour la saison sportive 2007-2008 Lot 2 – Places de Match et loges.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes</p> <p>montant maximum de 40 000 € HT/an</p> <p>montant minimum de 20 000 € HT/an</p>
07S631 signé le 28/11/2007		<p style="text-align: center;">Christian BLACHOT Architecte D.P.I.G. 38000 GRENOBLE</p>	<p>Réhabilitation des façades du Site Alpexpo Conseils pour le traitement architectural</p>	<p>Pour un montant global et forfaitaire de</p> <p>25 000 € HT/an</p>
07S633 signé le 17/01/2008		<p style="text-align: center;">BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DE GRENOBLE 38000 GRENOBLE</p>	<p>Encadrement d'activités sportives de montagne et de neige en temps scolaires et extra - scolaire Lot 1 – Encadrement d'activités sportives de montagne en temps extra scolaire</p>	<p>Marché fractionné à bons de commandes</p> <p>montant maximum de 10 000 € HT/an</p> <p>montant minimum de 1 000 € HT/an</p>

07S634 signé le 31/01/2008		GUC SPORTS DE NEIGE 38000 GRENOBLE	Encadrement d'activités sportives de montagne et de neige en temps scolaires et extra - scolaire Lot 2 – Encadrement d'activités sportives de neige en temps scolaire / extra scolaire	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 7 000 € HT/an montant minimum de 1 000 € HT/an
07S636 signé le 12/02/2008		M.A.J. ELIS ALPES 38033 GRENOBLE	Location – entretien de distributeurs et bobines d'essayage (textile) / diffuseurs de parfum	Marché fractionné à bons de commandes montant minimum de 30 000 € HT/4 ans montant maximum de 65 000 € HT/4 ans
07S637 signé le 23/02/2008		ALGOE 69134 ECULLY CEDEX	Mission d'étude et de coordination des procédures Opération "Pôle d'échanges gares"	Pour un montant global et forfaitaire de 24 500 € HT/an
07S643 signé le 03/03/2008		Cabinet ROLLES 42330 SAINT GALMIER	Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs pour la Construction de la Salle des musiques Amplifiées	Pour un montant global et forfaitaire de 8 550 € HT
07S644 signé le 25/03/2008		COSEPS 38240 MEYLAN	Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs pour la création d'une Maison de l'International dans l'Hôtel Lesdiguières	Pour un montant global et forfaitaire de 7 128 € HT
N°07S645 signé le 25/04/08		SMACL ASSURANCES 79031 NIORT CEDEX	Construction d'une bibliothèque et de 15 logements Quartier Teisseire à Grenoble.	Pour un montant prévisionnel de 43 609.18 € TTC au taux de 0,93 % HT

07S665 signé le 14/02/2008		SOCIETE INGEROP 38244 MEYLAN Cedex	Mission d'étude de pré-chiffrage et de faisabilité Opération "Pôle d'échanges Gares"	Pour un montant global et forfaitaire de 17 000 € HT
07S668 signé le 26/12/2007		EURL NAG 73100 TRESSERVE	Candidature de Grenoble aux Jeux Olympiques d'Hiver 2018	Pour un montant global et forfaitaire de 20 200 € HT/an
07S669 signé le 17/03/2008		FRAIKIN LOCAMION 38120 ST EGREVE	Location d'un véhicule frigorifique pour le service Protocole de la Ville de Grenoble	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 15 000 € HT/an montant minimum de 1 000 € HT/an
08S005 signé le 19/01/2008		EVENT & RESSOURCES CONSULTING 92500 RUEIL MALMAISON	Conseil, veille et animation relative à la candidature éventuelle de Grenoble pour les jeux olympiques et paralympiques de 2018	Pour un montant global et forfaitaire de 26 500 € HT/an
08S011 signé le 22/01/08		ACTI CONSEIL 69120 VAULX EN VELIN	Appréciation de la tarification proposée par la Compagnie Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise dans le cadre d'un projet d'avenant au regard des préconisations réalisées en 2006 et 2007 par le Cabinet Acti Conseil	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 6 000 € HT/an montant minimum de 4 000 € HT/an

N°08S016 signé le 20/05/08	PROJECSON 73460 BONVILLARD	Prestation de sonorisation de cérémonies commémoratives organisées par la Ville de Grenoble.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires montant maximum de 9 500 € HT/an montant minimum de 1 000 € HT/an
N°08S024 signé le 11/01/08	TEST 78000 VERSAILLES	Etude intermodalité – Pôle d'échanges Gare / Ville de Grenoble	Montant des prestations intellectuelles sans options et avec la solution de base Forfait = 28 550 € HT
08S025 signé le 25/02/2008	NODULE Multimédia 38016 GRENOBLE	Site Internet BOUCHAYER-VIALLET 2008	Marché fractionné à bons de commandes montant maximum de 15 000 € HT/an montant minimum de 10 000 € HT/an
08S062 signé le 04/02/2008	FETES ET FEUX PRESTATIONS 92170 VANVES	Conception et réalisation d'un spectacle artistique "sons, lumières et pyrotechnie" pour 40 ^e anniversaire des Jeux Olympiques	montant maximum de 120 000 € TTC
08S063 signé le 11/02/2008	Centre d'intervention Socio-Technique (CSITE) 38240 MEYLAN	Accompagnement dans le processus de contrôle de gestion du "Groupe Ville"	Prix fermes pour la durée du marché 1 350 € HT

08S108 signé le 03/03/2008		INGETECH 38130 ECHIROLLES	Mission de coordination du Système de sécurité incendie pour la création d'une maison de l'international dans l'Hôtel Lesdiguières	Pour un montant global et forfaitaire de 5 760 € HT
N°08S158 signé le 07/03/08		MC2 38034 GRENOBLE CEDEX 2	Mise à disposition de personnel technique et d'accueil et gestion des recettes pour la soirée "Grenoble pour l'égalité, contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie" à la MC2.	Pour un montant global et forfaitaire de 3 720.00 € HT
N°08S171 signé le 29/02/08		PASSAGERS DES VILLES 69001 LYON	Pôle d'échanges multimodal Gare de Grenoble / Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la programmation Opération "Pôle d'échanges Gares".	Montant global et forfaitaire de 31 200 € HT
N°08S225 signé le 06/03/08		ALYCE SOFRECO 69003 LYON	Réalisation de comptages Ville de Grenoble.	Montant des prestations intellectuelles sans options et avec la solution de base Forfait = 11 280 € HT
N°08S231 signé le 22/05/08		RODRIGUE S.A. 95110 SANNOIS	Mise en place d'une solution de gestion du système de billetterie du Théâtre de Grenoble.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires montant maximum de 88 000 € HT montant minimum de 20 000 € HT
N°08S301 signé le 23/05/08		SITEAS CONSEIL 69006 LYON	Mandat de vente exclusif à un opérateur – Immeubles 67/69 Rue St Laurent 42 Quai Xavier Jouvin.	Montant forfaitaire 14 981,00 € HT
N°08S306 signé le 18/04/08		ARCADIS 73377 LE BOURGET DU LAC	Quartier Villeneuve – Arlequin : Démolition - Reconstruction des parkings silos de la "Crique Centrale".	Montant global et forfaitaire de 40 046 € HT
N°08S307 signé le 17/03/08		VECTEUR ACTIVITÉS 38100 GRENOBLE	Création et implantation de 4 sculptures permanentes dans le Parc Verlhac.	Montant global et forfaitaire de 75 174.40 € HT

N°08S310 signé le 15/05/08		SOCIÉTÉ BÂTI PROGRAMME 69400 VILLEGFRANCHE SUR SAÔNE	Relocalisation et démolition du Centre de Santé des Géants: Etude de faisabilité et de programmation.	Montant global et forfaitaire de 18 150 € HT
N°08S311 signé le 25/04/08		AGATE 38100 GRENOBLE	Villeneuve Grenoble – Renouveau Social et Urbain de l'Arlequin / Définition des interventions sur le bâti / Etude de géométrie sur le Secteur de l'Arlequin.	Montant forfaitaire de 12 500 € HT <i>(1^{ère} phase du marché)</i>
N°08S322 signé le 18/04/08		TRANSITEC 69500 BRON	Réalisation d'une étude d'approfondissement du concept de déplacements du Centre Ville.	Montant des prestations intellectuelles sans options et avec la solution de base 39 500 € HT
N°08S324 signé le 23/05/08		BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNATEURS DE GRENOBLE MAISON DE LA MONTAGNE 38000 GRENOBLE	Encadrement d'activités sportives de montagne en temps extra-scolaire.	Marché fractionné à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires montant maximum de 40 000 € HT montant minimum de 1000 € HT
N°08S325 signé le 18/04/08		TRANSITEC 69500 BRON	Pôle d'échanges multimodal Gares de Grenoble - Etudes pour la définition de l'intermodalité.	Montant global et forfaitaire de 15 000 € HT
N°08S333 signé le 16/05/08		ATELIER SCALA M. René GUERAUD 38000 GRENOBLE	Villeneuve – Maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un escalier extérieur du parking silo 1.	Montant global et forfaitaire de 8 925 € HT
		PRESTATIONS INTELLECTUELLES		
07S546 signé le 23/02/2007		M. Jean BOVIER-LAPIERRE Architecte 38000 GRENOBLE	Maîtrise d'œuvre Réhabilitation de l'appartement Gagnon – Musée Stendhal Lot unique	Forfait provisoire de rémunération d'un montant de 62 050 € HT au taux de 17 %

II – DÉCISIONS EN MATIÈRE D’ACTIONS EN JUSTICE :

08 – 2056	Arrêté 22/05/2008	Me FESSLER	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête 0800759-3 engagée devant le tribunal administratif de Grenoble par Monsieur Chérif BOUTAFA visant à l’annulation de la décision implicite de rejet de prise en charge, au titre de la législation des accidents du travail, de l’accident du 09 octobre 2007.
08 – 2125	Arrêté 29/04/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l’agression dont a été victime le 29 janvier 2008, dans l’exercice de ses fonctions, Monsieur Dominique BRUN-COSME, titulaire, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l’agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08 – 2126	Arrêté 30/04/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l’agression dont a été victime le 21 avril 2008, dans l’exercice de ses fonctions, Monsieur Philippe DELHOME, adjoint administratif 2 ^{ème} classe, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l’agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08 - 2127	Arrêté 02/05/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l’agression dont a été victime le 29 mars 2008, dans l’exercice de ses fonctions, Monsieur Pascal FAVREAU, Brigadier Chef Principal, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l’agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.

08 – 2128	Arrêté 07/05/2008	Me BALDASSARRE	Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal Correctionnel en raison de l'agression dont ont été victimes le 29 octobre 2007, dans l'exercice de leurs fonctions, Madame Stéphanie MAJOREL et Monsieur Guillaume STENGER, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leurs préjudice subi par les agents (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08 – 2129	Arrêté 07/05/2008	Me BALDASSARRE	Suite à la plainte donnée et retenue par le Tribunal Correctionnel en raison de l'agression dont a été victime le 22 octobre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre STENGER, la ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08 - 2253	Arrêté 13/05/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 29 mars 2008, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Tijana SIKANIC ; agent titulaire, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08 – 2254	Arrêté 21/05/2008	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 15 mars 2008, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jérôme MANIER, gardien principal, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08 – 2257	Arrêté 21/05/2008	Me FESSLER	Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal Correctionnel en raison de l'agression dont a été victime le 18 décembre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jérôme MANIER, gardien principal, la ville est intervenue dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.

08 – 2258	Arrêté 21/05/2008	Me FESSLER	<p>Suite à la plainte déposée et retenue par le Tribunal Correctionnel en raison de l'agression dont a été victime le 21 décembre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jérôme MANIER, gardien principal, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.</p> <p>En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 22 novembre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Madame Valérie PALAISY, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.</p> <p>En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 18 avril 2008, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jérôme MANIER, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.</p>
08 – 2325	Arrêté 21/05/2008	Me BALDASSARRE	
08 – 2326	Arrêté 23/05/2008	Me BALDSSARRE	

III- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

08 – 0954	Arrêté 06/05/2008		Le droit de préemption conféré à la Ville de Grenoble sur la parcelle HI 10 sise 133, avenue Léon Blum est délégué à l'EPFLRG, Établissement Public Foncier de la Région Grenobloise.
-----------	----------------------	--	---

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Les transformations de postes correspondent à la mise en adéquation du poste par rapport aux missions exercées.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer	Avis du Comité Technique Paritaire
Vie Urbaine	Département Vie Urbaine	Département Vie Urbaine	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Rédacteur	Favorable
Vie Urbaine	Exploitation	Ateliers Municipaux	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Rédacteur	Favorable
Maire et Municipalité	Cabinet du Maire	Cabinet / Administration	Rédacteur	Attaché	Favorable

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**



GROUPE ÉCOLOGIE & SOLIDARITE
ÉluEs Verts, ADES, Alternatifs

Conseil Municipal du 23 juin 2008
Question orale
Ouvrons le débat sur la vidéosurveillance

Présentée par Gilles Kuntz

À plusieurs reprises au cours du mandat précédent et aussi lors du Conseil Municipal du 28 avril dernier, nous sommes intervenus pour vous demander d'apporter les éléments attestant que les installations de caméras de vidéosurveillance dans les espaces publics de notre commune avaient été réalisées dans le respect du droit et de la législation en vigueur. Dans un courrier en ce sens en juillet 2007, je vous précisais notre demande concernant :

- les arrêtés préfectoraux d'autorisation de ces installations et les conventions techniques mentionnant en particulier les délais de conservation des données passées entre la Ville et les sociétés qui installent et gèrent ces dispositifs sur les sites publics à Grenoble (*depuis aussi dans le parc Mistral par l'association Palais des Sports, la SASP GF38 et aussi la Ville autour de notre maison commune*) ;
- les avis de la commission départementale de vidéosurveillance concernant tous les sites publics surveillés par la Ville ou ses partenaires ;
- l'état de la procédure d'agrément des dispositifs de contrôle des accès de l'Hôtel de Ville ;
- le bilan des dépenses engagées ainsi que les résultats de l'expérimentation de « *vidéosurveillance intelligente* » menée sur l'avenue de Constantine.

Dans votre réponse à ce courrier, vous m'indiquiez que tous les documents demandés me seraient communiqués par les services. Pourtant, rien ne m'est parvenu jusqu'à aujourd'hui.

Est-ce à dire que des caméras sont installées par la Ville et ses partenaires sans qu'aucun arrêté du Préfet ne les autorise ? Que la coûteuse expérimentation de « *caméras prétendues intelligentes* » sur le parking de l'avenue de Constantine a été abandonnée sans qu'aucun bilan en soit tiré ?

Aujourd'hui, nos concitoyens se rendent de plus en plus compte des dangers que font courir aux libertés publiques les différents contrôles électroniques auxquels nous sommes de plus en plus soumis sans aucune transparence (mobilisation actuelle par exemple contre le fichage des enfants par la base élèves).

Demain, l'évolution des techniques de reconnaissance de visages permettra même une identification des personnes filmées sur la voie publique à notre insu. Il devient donc indispensable d'assurer la plus grande transparence à l'installation et au suivi de ces dispositifs.

Nous souhaitons pour notre groupe la mise en place à l'instar de la ville de Lyon d'une commission extramunicipale chargée de l'éthique de la vidéosurveillance et l'adoption par notre conseil d'une Charte qui en fixerait le cadre de travail.

Plusieurs pays voisins, comme le Royaume-Uni, qui ont déployé un nombre considérable de caméras dans les rues et les lieux publics se rendent compte aujourd'hui que la délinquance ne baisse pas malgré les énormes investissements effectués. Il est temps de

proposer d'autres mesures basées sur une présence humaine de proximité pour assurer la tranquillité publique.

Un débat avec tous nos concitoyens motivés par ces questions s'impose avant de se lancer éventuellement dans de lourds investissements dont aujourd'hui aucune garantie de résultats n'est démontrée.

Réponse de M. le Maire

à M. Gilles KUNTZ

Monsieur le Conseiller municipal,

Comme vous le signalez, votre question orale reprend des interrogations dont vous m'aviez fait part et auxquelles j'avais répondu en début d'année.

Copies étaient jointes à cette lettre des arrêtés préfectoraux relatifs aux dispositifs de vidéosurveillance "Constantine" et "Vaucanson" ainsi que les éléments d'analyse et de bilan de l'expérimentation "Constantine".

Contrairement à ce que vous indiquez dans votre question, il n'est donc pas exact d'affirmer qu'aucun document ne vous ait été transmis.

Ces documents attestaient précisément que les installations mises en place ont bien évidemment fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'implantation.

Mais puisque vous souhaitez, une nouvelle fois, que j'atteste, avec les services, de notre respect de la législation et de réglementation et de notre bonne foi, je vous rappelle :

- que les délais de conservation des données font l'objet d'un article spécifique dans les arrêtés préfectoraux (qui vous ont été transmis en début d'année) et que les conventions techniques sont sans intérêt sur ce point,
- que les avis de la commission départementale de vidéosurveillance, qui ne me sont pas transmis avec les arrêtés, ont été demandé aux services de la Préfecture mais que ceux-ci ne m'ont pas été communiqués. Seul l'arrêté préfectoral a en effet une valeur opposable.
- que les dossiers d'autorisation de mise en place d'un système de vidéosurveillance de l'Hôtel de Ville et de déclaration de conformité à une norme simplifiée ont été transmis respectivement, le 17 janvier 2008 à la CNIL et le 15 janvier 2008 à la Préfecture de l'Isère. L'arrêté du Préfet autorisant cette installation ayant été pris le 19 février.
- que l'expérimentation dite "Constantine" qui s'inscrivait dans le cadre du plan d'actions Villeneuve Village Olympique initié par l'Etat et qui s'est déroulée de la mi 2005 à la fin 2006, a représenté un montant global de 68900 € dont 39150 à la charge de la Ville
S'agissant d'une dépense nette de moins de 40 000 €, vous me permettrez de m'interroger sur le qualificatif de coûteuse que vous avez retenu
- que cette expérimentation visait à lutter contre les vols de véhicules et les vols à la roulotte. Le bilan statistique pour la période de référence permet de noter une baisse effective des infractions constatées (-2,25% pour les vols à la roulotte, - 28,17% pour les vols de véhicules contre des baisses respectives de -2,31% et de -24, 19% sur la commune).

S'agissant des dispositifs de vidéosurveillance mis récemment en place sur les bâtiments de l'Hôtel de Ville, du Palais des Sports et du Stade d'agglomération, je demande aux services de vous faire parvenir au plus vite copie des arrêtés préfectoraux autorisant leur installation.

Je veux rappeler en conclusion que les dispositifs pérennes de vidéosurveillance mis en place par notre collectivité concernent exclusivement la gestion et le suivi des trafics de circulation (transports en commun et automobile) et la sécurisation de certains bâtiments publics.

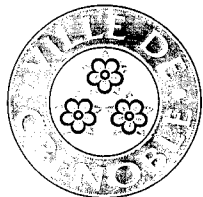
Je ne pense pas pour autant que la vidéosurveillance doive se restreindre à ces deux seuls champs. Je me refuse en effet à appréhender cette question avec dogmatisme et je considère que la vidéosurveillance fait partie d'un panel de moyens que nous pouvons, dans certaines circonstances, mettre en œuvre pour assurer plus efficacement la tranquillité et la sécurité de nos concitoyens.

Il est à cet égard probable que la prochaine saison du GF 38 en ligue 1 doive être accompagnée de l'implantation de quelques caméras supplémentaires permettant d'assurer un meilleur suivi des flux de circulation et de déplacement (automobile, transports en commun et piétons) aux abords immédiats du stade mais également dans quelques lieux potentiellement sensibles (Place de la Gare notamment).

Après une première rencontre avec le Maire de Lyon Gérard COLLOMB et son 1^{er} Adjoint en charge de la sécurité, j'ai donc demandé à Jérôme Safar, en tant qu'adjoint délégué à la prévention et de la sécurité de me proposer une méthode de travail sur ce dossier.

Jérôme SAFAR s'est déjà rapproché de la Ville de Lyon afin d'étudier ce qui a été fait avec succès dans cette ville, intégrant notamment l'élaboration d'une charte d'éthique de la vidéosurveillance.

Comme je vous l'indiquais dans ma correspondance de début janvier dernier, je suis en effet par principe favorable à la création d'une commission d'éthique et à l'élaboration d'une charte alors même que le dispositif actuel de vidéosurveillance est sans commune mesure avec celui d'autres grandes villes de France.



OPPOSITION MUNICIPALE

QUESTION ORALE
Conseil Municipal 23 Juin 2008

**« Le devenir de l'immeuble appartenant à la F.O.L.
Situé 38 rue Nicolas-Chorier à Grenoble. »**

Par Bernadette CADOUX
Au nom de l'Intergroupe UMP, Nouveau Centre et Société Civile

« Ce très bel édifice, construit au lendemain de la Première Guerre mondiale, est à la fois élégant et le témoin d'une histoire industrielle prestigieuse » écrivait C CRIFO sur son blog en février 2008...

L'immeuble appartenant aujourd'hui à la FOL était le siège des Etablissements JOYA qui l'avaient voulu imposant pour être la vitrine de leur entreprise et en montrer la solidité. A ce titre il est le symbole de l'histoire industrielle et le témoin du grand essor industriel et social de Grenoble en 1920. Il est aussi le lieu d'où sont parties les grandes avancées sociales du 20^{ème} siècle que l'on doit à Emile ROMANET. Grenoble grâce à lui a acquis un rôle de pionnière dans ces avancées sociales. Il appartient donc aussi à la mémoire des Grenoblois.

Historique

- Dans le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique en 2005, le bâtiment est proposé au classement en catégorie A (ce qui le protégeait de toute destruction)

- Au cours de cette enquête publique une demande de modification de classement « ayant pour but et pour effet d'en rendre possible la démolition » (classement en catégorie B) a été déposée et acceptée par le maire de Grenoble. Le vote du Conseil municipal a entériné ce déclassement malgré l'avis défavorable de la commission d'enquête qui s'appuyait sur l'avis de l'architecte des bâtiments de France

- En juillet 2007 lors de la modification du PLU, la commission d'enquête rappelle ces faits antérieurs et affirme que :

« quels qu'aient été les motifs pour lesquels le conseil municipal a décidé de procéder à la modification demandée, il apparaît hautement souhaitable que soient mis en oeuvre tous moyens susceptibles d'éviter une démolition qui, loin de concerner seulement un intérêt particulier, ferait disparaître un élément de patrimoine architectural auquel la population grenobloise porte un attachement que le découlement de la présente enquête a souligné et que la commission croit pleinement justifié. » .../...

Dans ses conclusions motivées elle requiert une « ...recherche active et la mise en oeuvre de toute mesure pouvant permettre d'éviter la démolition de l'immeuble de la Fédération de Oeuvres Laïques ... »

- Faisant suite à la modification du PLU et s'appuyant sur les paragraphes du commissaire enquêteur, le Conseil municipal du 19 novembre 2007 avait voté la résolution suivante :

« Demander au maître d'ouvrage concerné d'étudier toute possibilité de conservation du caractère patrimonial de l'immeuble de la Fédération de Oeuvres Laïques »

- En février 2008, dans le cadre de sa politique d'incitation à la protection et à la valorisation du patrimoine départemental, le conseil général de l'Isère a attribué le label « patrimoine de l'Isère » à la Maison Joya, reconnaissant ainsi que sa valeur patrimoniale présentait un intérêt pour le département. Grâce à ce label, les propriétaires du bâtiment peuvent bénéficier d'une aide s'élevant à 30% des sommes engagées pour la restauration ou la rénovation, ainsi que de conseils d'architectes

- Par ailleurs, en septembre 2007, une cinquantaine de riverains ont participé à la mesure publique de la rue d'Alembert, et ont attesté que la distance entre les limites des propriétés était inférieure à celle énoncée dans les documents du permis de construire délivré en mars 2007. La hauteur de construction de 25 m qui est contenue dans le permis de construire n'étant pas conforme aux règles du PLU, celui-ci a été accordé sur la base d'éléments erronés.

Requêtes

Compte tenu des nouveaux éléments que je viens de citer, nous souhaiterions connaître les évolutions de ce dossier et la position de la ville.

En effet, s'il n'est pas possible aux collectivités publiques d'intervenir dans des rapports purement privés, il est de leur devoir d'être fortement incitatif lorsqu'il s'agit comme ici d'un élément de patrimoine architectural pour lequel le commissaire enquêteur du P.L.U. a déclaré que l'attachement des grenoblois était « pleinement justifié ».

Au vu des engagements forts pris par la ville et le CGI, il nous semble opportun que le maître d'ouvrage rende compte à la ville de ses recherches et que la ville en tienne informé les grenoblois.

Nos questions sont les suivantes :

1. Suite à la résolution du CM de novembre de demander au maître d'ouvrage d'étudier toute possibilité de conservation du caractère patrimonial, quelles ont été les propositions alternatives présentées depuis ces 8 derniers mois?
2. Suite à la labellisation attribuée en février, des simulations ont-elles été faites tenant compte de l'aide financière accordée pour la restauration ou la rénovation (un simple refus de labellisation n'étant pas recevable au regard de l'enjeu)
3. qu'en est-il d'une nouvelle demande de permis de construire conforme à la réalité du terrain et au PLU ?

4. Une solution d'acquisition du bâtiment par l'EPFL pour une durée temporaire (nécessaire pour l'instruction et la mise en œuvre d'un nouveau projet) a-t-elle été envisagée?

Conclusion

Pour finir je voudrais vous citer, monsieur le maire, lors du CM de novembre dernier lorsque vous avez conclu en disant qu'il fallait "sortir de ce dossier par le haut".

Vous conviendrez qu'après l'attribution du label "patrimoine de l'Isère", une démolition traduirait une sévère "sortie par le bas" de la Maison Joya et accrédirait la thèse de ceux qui ne voyaient dans ces déclarations que des promesses électorales...

Réponse de M. le Maire
à Mme Bernadette CADOUX

Comme vous l'avez rappelé, l'immeuble de la Fédération des Oeuvres Laïques situé rue Nicolas Chorier, appelée « Maison Joya », a fait l'objet d'un débat lors de l'examen en novembre dernier de la modification du PLU.

Nous avons alors décidé de "demander au maître d'ouvrage concerné d'étudier toute possibilité de conservation du caractère patrimonial de l'immeuble de la Fédération des Oeuvres Laïques".

S'agissant d'une opération privée, autorisée par un permis de construire parfaitement conforme au PLU y compris sur la question de la hauteur du bâtiment qui peut être définie aussi bien par la largeur existante que future de la voie, nous ne disposons en effet pas de moyen "coercitif" d'intervention auprès du promoteur ou du propriétaire. Nous avons donc privilégié la voie contractuelle.

Depuis son entrée en fonction, Philippe de Longevialle, adjoint à l'urbanisme s'est donc saisi de ce dossier. Il a ainsi rencontré le propriétaire et le promoteur en demandant à ce dernier d'étudier toutes les solutions permettant de préserver en totalité ou en partie le bâtiment de la FOL.

Ces études et discussions sont en cours, le promoteur ayant accepté, et je veux l'en remercier, de retravailler une hypothèse d'aménagement conservant et préservant la Maison Joya.

Cette hypothèse pourrait d'ailleurs permettre de mobiliser les fonds liés à la labellisation "patrimoine de l'Isère" sollicité et obtenu du département par notre collègue Christine Crifo, que je veux aussi remercier.

Je vous précise à cet égard que cette aide pourrait représenter 20% HT des travaux d'entretien et de restauration des parties patrimoniales du bâtiment. Il apparaît donc nécessaire de chiffrer précisément cette dimension de restauration afin de définir ce que ces 20% de subvention pourraient représenter.

Evidemment ces échanges nécessitent une certaine confidentialité dans la mesure où ils modifient l'économie générale du projet initial et impactent le devenir de la Ligue de l'Enseignement, dont la situation est, comme vous le savez, fragile.

Je remercie par avance Philippe de Longevialle de me tenir informé de l'évolution de ces échanges et du résultat de ces démarches dont nous ne manquerons évidemment pas de faire part au Conseil municipal.

QUESTION ORALE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008

Fermeture de la plate-forme technique de France Télécom à Grenoble

Par Marie-France MONERY
Au nom du Groupe Communiste

Vous savez, Monsieur le Maire, l'attention que notre groupe porte à la question majeure qu'est l'emploi et nous avons été alertés sur le fait que France Télécom, dans le cadre de son plan national "Next" a prévu la suppression de 22000 emplois.

Grenoble fait partie des villes touchées. La direction Centre Est de France Télécom a ainsi annoncé la fermeture du plateau d'assistance technique située rue Ampère où travaillent 63 salariés. Cette fermeture implique donc un abandon de l'activité d'aide technique aux usagers à Grenoble.

Cette plate-forme permet d'apporter une assistance téléphonique et technique concernant Internet et une assistance technique aux professionnels.

Après la fermeture de la boutique de Service Après Vente du Boulevard Jean Pain, il n'y aura donc plus de service technique à Grenoble.

Certes France Télécom assure qu'il n'y aura pas de licenciements mais de "nouveaux métiers dus à une rationalisation de l'implantation des services et des activités". Seulement les salariés ne souhaitent pas changer de métiers. Ils ont des compétences reconnues dans les emplois qu'ils occupent et n'ont pas forcément la possibilité ou la volonté de se reconvertir sans délai dans un emploi commercial. Il nous semble donc important de prévoir une intervention en faveur de ces Grenoblois qui ne souhaitent que continuer à faire leur travail. Il est en effet de notre devoir d'élus d'assurer et de favoriser une véritable politique en faveur de tous les emplois dans tous les secteurs d'activité.

Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales, annonçait dans le numéro du 05 juin 2008 de *Grenoble et Moi* que France Télécom a investi plusieurs dizaines de millions d'euros en Isère et dans les 2 Savoies pour que 98.5% des zones soient couvertes (chiffre supérieur à la moyenne national), malgré les contraintes

géographiques. Cependant aujourd'hui, seulement 38% des isérois et 6% des personnes âgées sont équipées de nouvelles technologies en Isère ; 58% des TPE et PME sont mal équipées pour envisager le développement et l'essor que permettent ces nouvelles technologies. Si tous peuvent être équipés, tous ne le sont pas encore. A qui s'adresseront les Isérois qui s'équiperont dans les années à venir ?° Aux plateaux techniques de Lyon, de Marseille, de Paris ?°

Mais Grenoble, qui se veut capitale des nanotechnologies, portée sur les nouvelles technologies de pointe, peut-elle abandonner ainsi les Télécommunications ?° Alors qu'à travers les pôles de compétitivité nécessiteront le développement et l'accueil de nouvelles compétences à travers le développement des pôles de compétitivité, nous prenons le risque, en acceptant le démantèlement de cette plate-forme technique, de perdre définitivement dans la région, des savoir-faire et des compétences en Télécommunications que l'on n'a pas le droit de négliger.

De plus, toutes les Grenobloises et Grenoblois qui n'ont pas encore eu la possibilité de s'équiper ne peuvent pas être oubliés. Les grands projets Giant ou Nano2012 ne doivent pas cacher que de nombreux Isérois ne sont pas encore à la pointe du progrès. Ces projets n'ont de sens que s'ils contribuent à ce que tous puissent bénéficier des nouvelles technologies. Avec ces projets, Grenoble sera un pôle technologique de renommée mondiale, nous ne pouvons accepter que notre ville soit également un exemple de fracture numérique entre ses habitants. Or, il nous semble clair que la fermeture de cette agence sera fortement préjudiciable en terme de prestations pour les usagers. Cela conduira à un service anonyme, éloigné alors qu'aujourd'hui nous pouvons proposer aux Grenoblois un service proche, qui maîtrise notre langue et qui a une bonne connaissance de la région et de ces contraintes.

Nous souhaiterions donc savoir ce que vous comptez faire pour demander à la direction de France Télécom un maintien des services techniques de France Télécom à Grenoble à l'usage des Iséroises et Isérois.

Pouvons-nous également envisager de réfléchir à la mutualisation des moyens à travers la coopération entre les différents réseaux câblés de la Ville de Grenoble, nous parlons ici des réseaux Numéricable, Métronet pour la Ville de Grenoble et France Télécom ?°

Réponse de M. le Maire
à Mme Marie-France MONERY

Dans le cadre de sa politique nationale, France Télécom, comme de nombreux opérateurs intervenant dans le domaine de la téléphonie et des télécommunications, a depuis plusieurs années décidé de "dé-sectoriser" le support téléphonique délivré à ses clients.

Dans ce contexte, la direction nationale de France Télécom a souhaité la fermeture de plusieurs plate formes techniques n'atteignant plus une certaine masse critique ce qui est, d'après l'opérateur, le cas de celui de la rue Ampère.

D'après les informations qui m'ont été communiquées par la direction régionale de France Télécom, la fermeture de cette plate forme ne devrait pas entraîner de suppression d'emploi mais l'accompagnement des personnels vers un métier présenté comme "commercial".

Je me propose néanmoins d'intervenir auprès de la Présidence et de la Direction régionale de France Télécom afin de leur faire part de mes interrogations sur les motivations de cette décision dans une ville où, vous l'avez signalé, les technologies de l'information et de la communication constituent un point fort. Il me semble par ailleurs important de veiller au maintien de plate forme technique ou de centre d'appels sur l'ensemble du territoire.

Je ne manquerai pas de leur faire part également de la très grande attention que nous portons à la qualité de l'accompagnement et des métiers qui seront proposés aux agents concernés ainsi qu'aux efforts à poursuivre en matière de recherche et développement et d'application technologique au bénéfice de tous.

S'agissant enfin de votre interrogation relative à la mutualisation des réseaux câblés, je ne vous cache pas que s'agissant d'un champ très concurrentiel offrant droit à redevance, je ne suis pas certain que les différents propriétaires trouvent intérêt à s'engager dans ce sens. Par ailleurs, ces réseaux ne sont pas tous identiques puisque certains sont câblés quand d'autres sont en fibre optique. Je demande néanmoins à la Direction générale des services d'analyser précisément la faisabilité d'un tel rapprochement.